



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2018-158-2.21

Modifiant le règlement n° 2018-158 sur la politique de gestion contractuelle

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2021, ses membres ont adopté le règlement n° 2018-158-2.21 modifiant le règlement n° 2018-158 sur la politique de gestion contractuelle;

QUE l'objet de ce règlement est d'inclure des mesures favorisant l'achat québécois qui seront applicables dans les cas des contrats comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumission publique, pour une période de trois ans qui suit de trois mois la sanction de la Loi, soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024;

Il a également pour objet d'ajouter la possibilité de transmission des soumissions par voie électronique, lorsque le seuil le permet;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 10^{ième} jour du mois de juin 2021.

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier